



Texte détérioré



adienne

Or	lbs Lait	lbs Gras	% Moyen
	6,579	369	4.30
	8,140	363	4.46
	6,370	348	4.16
	6,534	316	4.84
	7,207	313	4.34
	8,193	312	3.81
	6,442	279	4.33
	6,221	270	4.34
	5,673	268	4.72
	6,251	265	4.24
	5,740	263	4.58
	5,422	261	4.81
	5,432	258	4.75
	5,249	252	4.81
	5,890	250	4.24
	5,346	244	4.56
	5,591	242	4.31
	4,921	226	4.59

SE SONT INSCRITS AU

l'Éleveur - Adresse

ap Rouge, Qué.
arles, Bellechasse, Qué.
Kamouraska, Qué.
o Rouge, Qué.
Qué.

SE SONT INSCRITS AU

l'Éleveur - Adresse

on, Bagot, Qué.
y, Qué.
Kamouraska, Qué.
Agria, Charlevoix, Qué.
aspédia, Qué.
ukely Nord, Shefford, Qué.
uge, Portneuf.

Richelieu.
n, Bagot.
aire de Rouville.
Bellechasse.
s, Richelieu.
dre, Lévis.
n-Port-Joli, L'Islet, Qué.
re, Kamouraska.
re, Kamouraska.
gnace, Station Montmagny, Qué.
enne, Montcalm, Qué.
is, Bellechasse.
ervais, Bellechasse, Qué.
inque, Bagot.
enne, Montcalm, Qué.
prit, Nicolet, Qué.
ne, Verchères.
res, Bellechasse.
la-Pérage, Champlain, Qué.
Qué.
s, Bellechasse.
Berthier, Qué.
Berthier, Qué.
Berthier, Qué.
Berthier, Qué.
Kamouraska, Qué.
e, L'Islet, Qué.
cinthe, Qué.
Deschambault.
rg, Miséricord.
tmagny, Qué.
is, Bellechasse.
re, St-Maurice.
L'Assomption.
cal, Kamouraska.
L'Assomption.
tmagny, Qué.
age, Lotbinière.
Papineau.
Papineau.
e Station, Lac St-Jean, Qué.
n, Lac St-Jean.

LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE HEBDOMADAIRE POUR LA FERME ET LE FOYER RURAL

Coopération,
Élevage,
Aviculture,
Industrie laitière.

Association des Éleveurs de Bétail Helvète
Frisolain (Section de la province de Québec)
Société des Éleveurs de Bovins Canadiens

Volume XXII—Henri Gagnon, Président,
QUÉBEC 5 JUILLET 1934
Frs Fleury, Gérant.—Numéro 27

LE CONGRES DES AGRONOMES CANADIENS

UNE causerie que donnait, à la radio, sous les auspices de l'Union Catholique des Cultivateurs de Québec, le révd père Léopold O.C., directeur de l'Institut Agricole d'Oka et vice-président de la C.S.T.A., durant la semaine qui a précédé l'important congrès des agronomes canadiens, tenu la semaine dernière, nous avons retenu les quelques notes suivantes concernant le but vers lequel tend le travail de cette société qui est :

- De coordonner les travaux des techniciens agricoles de notre pays;
- De relever le niveau de la profession agricole et de maintenir sa dignité;
- D'encourager une politique nationale et provinciale de recherches scientifiques agricoles;
- De concourir à l'obtention des fonds nécessaires au développement et à la vulgarisation de la science agricole;
- D'établir une coordination plus étroite entre les différentes associations agricoles du pays;

De voir à ce que les positions agricoles officielles ne soient remplies que par des hommes compétents;

De soumettre à la discussion dans leurs congrès ce qui a trait à l'enseignement de l'agriculture, aux travaux de recherches, de propagande et de publicité agricole;

De coordonner les travaux des ministères fédéral et provinciaux de l'agriculture, des collèges d'agriculture et des sociétés techniques. Les membres réguliers sont des gradués en science agricole d'une université reconnue ou encore des personnalités de marque, employées à des travaux de recherche, d'administration, d'enseignement ou de publicité agricole.

Il ne m'est pas possible, aujourd'hui, en quelques traits de plume, de résumer même la substance des nombreux et importants travaux qui ont été soumis à ce congrès qui a duré quatre journées entières, où les séances se sont tenues simultanément dans diverses salles d'étude des splendides instituts agricoles de Macdonald et d'Oka. Nous préférons tenter de démontrer toute l'importance d'une société d'élite comme celle-ci dont chaque membre, de par les fonctions qu'il exerce, est intimement lié à l'avancement de l'agriculture du pays en général et de quelque pro-

vince où il soit appelé à travailler en particulier: de même que de son influence auprès des pouvoirs qui ont mission de légiférer en matière d'enseignement, de propagande agricole, de production et de vente des produits de la ferme.

Les études que poursuit ce groupe d'un millier de techniciens, agronomes ou spécialistes, recrutés dans toutes les provinces du pays, chaque province ayant un ou plusieurs groupes locaux, embrassent non seulement le domaine purement scientifique, mais toutes les branches de l'économie rurale. L'agriculture y est étudiée sous tous ses aspects, parce que les membres de la Société des Agronomes Canadiens ne se rencontrent plus seulement dans les personnels de nos ministères de l'Agriculture; fort heureusement, il en est un bon nombre aujourd'hui dont les services sont retenus par d'importantes maisons de commerce, par des industriels intimement intéressés au progrès de la classe agricole, dans le journalisme et par les compagnies de chemin de fer. Nous en rencontrons de ces techniciens qui présentement dirigent, pour leur propre compte, des fermes modèles ou propriétaires de négoce qu'ils administrent avec succès.

Nous croyons utile de souligner ce caractère particulier de la Société des Techniciens agricoles en formulant le vœu que davantage l'industrie et le commerce reconnaissant les immenses services que sont en mesure de rendre nos gradués des écoles d'Agriculture, pour que ces industries et ces négoce, appelés à transiger avec la classe agricole, il en est si peu qui puissent se désintéresser de cet élément principal de notre population, marchent en harmonie avec le développement de notre agriculture.

Ce qui précède peut paraître à quelques-uns comme détails insignifiants. Non pas. Je soutiendrais plutôt qu'un tel groupement, dont les ramifications s'étendent à toutes les sections de notre activité économique, est en état de définir des politiques de propagande agricole basées sur une parfaite connaissance des facteurs qui gouvernent la production et la vente des produits de nos diverses exploitations du sol et de l'industrie animale.

Le congrès de cette année revêtait un caractère d'importance particulière à cause de la nature des sujets soumis à l'étude des membres. Il y en avait d'ordre purement scientifique mais par ailleurs d'autres traitant de questions bien à l'ordre du jour comme l'étude de la loi de la régie des marchés des produits naturels, commentée par M. le Dr. H. Barton, sous-ministre de l'Agriculture à Ottawa, après que M. J. F. Booth du Service fédéral de l'Economie rurale à Ottawa eut soumis son travail très élaboré, par lequel nous avons appris que des mesures analogues dans d'autres pays avaient donné de bons résultats. Disons pour aujourd'hui que cette mesure votée à Ottawa au cours d'une session qui aura été assez mémorable, tend à favoriser les cultiva-

teurs bien organisés. Elle vise à régulariser la vente des productions agricoles exportables d'abord ainsi que les productions dont les principaux marchés se trouvent en dehors des limites des provinces mêmes qui les produisent. Je crois que les dispositions de cette loi sont telles que dans certains cas, les cultivateurs seront appelés à coopérer obligatoirement. Ainsi, si les deux tiers des producteurs de pommes de terre de la province de Québec, par exemple, décident que ce produit doit se vendre à telle date, emballé de telle ou telle façon, classifié de telle ou telle manière pour répondre aux exigences du marché, si l'Office des débouchés commerciaux pour les produits agricoles convient que ces règlements rencontrent bien l'approbation des deux tiers des producteurs, l'autre tiers devra se conformer aux règlements imposés. Par rapport à l'agriculture, cette mesure semble identique à l'extension du contrat juridique en ce qui concerne les sa'aires ouvriers.

La loi investit le Ministre de l'Agriculture du Canada du pouvoir de prélever des fonds, sur la recommandation des commissaires de l'Office des Débouchés commerciaux, pour construire les entrepôts nécessaires afin de conserver les produits jusqu'au moment propice de les écouler. Les producteurs qui subiraient des pertes du fait de la réglementation de la production d'une récolte quelconque ou de la vente d'une denrée d'exportation régie par l'Office pourraient être indemnisés. Des bureaux de régie provinciaux comme notre Commission d'Industrie laitière par exemple pourront être organisés et collaborer avec l'Office fédéral.

Cette mesure, toute nouvelle chez nous, tend à mettre de l'ordre dans la vente de nos produits agricoles son but est louable, il est tôt pour en prédire les succès dans une province comme chez nous, où la spécialisation est loin d'avoir atteint un point culminant, bien que pour quelques productions nous puissions en bénéficier. A tout événement nous sommes de ceux qui préfèrent l'ordre au désordre, qu'il s'agisse de lois sociales ou de lois purement économiques. Les méthodes de vente actuelles des produits de la ferme, telles que nous les observons, par suite d'une distribution assez compliquée, due à l'éloignement très distant qui existe entre le consommateur et le producteur, laissent à ce dernier, principal artisan de notre progrès national, un revenu trop peu rémunérateur en raison de l'effort que coûte la production.

Si cette mesure a pour objet de stimuler chez nous la coopération en agriculture, comme cela devrait être, elle nous aura grandement aidés dans la voie du progrès.

Il est aussi d'autres travaux soumis à ce congrès, lesquels bien qu'envisagés au point de vue canadien, intéressent grandement notre agriculture provinciale. Nous citerons le travail soumis par M. A. Gosselin sur les recherches en économie rurale, soumis à la séance que présidait M. H. C. Bois, chef du Service provincial de l'Economie rurale;

celui de M. Archibald directeur des fermes expérimentales fédérales à Ottawa, concernant les possibilités d'établir une politique nationale d'Industrie animale, projet complexe qui a donné lieu à d'intéressantes observations par M. G. B. Rothwell, commissaire canadien d'Industrie animale, M. Adrien Morin, chef du Service de l'Industrie animale à Québec, de M. Wade, secrétaire des sociétés d'éleveurs de la province d'Ontario et aussi d'un technicien attaché au Ministère d'Agriculture du Gouvernement de l'Alberta.

Nos cultivateurs du Québec ont deux problèmes particuliers qui les concernent: l'exploitation économique des troupeaux laitiers, sujet qui fut traité avec une conviction peu ordinaire par M. le professeur Gustave Toupin, à Oka, par la formation de sociétés locales de production animale telles qu'il en existe une déjà, depuis six ans, dans le comté de Deux-Montagnes et dont les résultats effectifs et probants sont dus à l'excellente direction et à la coordination des travaux qu'ont su concevoir les techniciens agricoles qui la dirigent, avec un groupe de cultivateurs, déterminés à raisonner leur travail et à bénéficier de tous les avantages et profits qui résultent de l'achat en coopération de concentrés que l'on doit admettre comme indispensables, dans une certaine mesure, pour arriver à un rendement moyen par tête du troupeau, qui soit plus élevé que les dépenses d'entretien et d'alimentation. M. Toupin a précisé une assertion qu'il avait déjà faite ailleurs devant nous, savoir qu'il est pratiquement impossible au cultivateur isolé d'établir un contrôle aussi serré que le requiert l'exploitation rationnelle d'un troupeau laitier, sans qu'il s'associe à un groupement paroissial ou de comté dirigé par un technicien agricole exclusivement dévoué aux intérêts de tel groupement de cultivateurs.

Il est reconnu que nous pourrions augmenter considérablement la consommation du lait en ce pays en variant le menu de notre industrie laitière. Jusqu'à présent, le lait produit au Canada en général, et dans notre Province en particulier, s'il n'est pas vendu en nature, ou en crème, est converti en

(suite à la page 271)

HATEZ-VOUS D'EN PROFITER

Les lecteurs de ce journal qui doivent des arrérages d'abonnement et désirent se prévaloir de l'avantage que nous leur avons offert en adressant nos factures d'abonnement doivent se hâter de régler d'ici le

15 JUILLET PROCHAIN

dernier sursis que nous accordons afin d'en accommoder le plus grand nombre possible.

L'ADMINISTRATION.

Nous coupons le dollar en deux!

Tous les abonnés qui règlent leur abonnement dans les 30 jours suivant la date d'expiration

GAGNENT DU 50%

en se prévalant de notre prix spécial d'abonnement à

50c PAR ANNEE

et peuvent s'acquitter de leur arrérage au même taux, tous ceux qui régleront avant

LE 15 JUILLET.

L'ADMINISTRATION.